



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2026

Face à la hausse des prix des intrants agricoles, le Gouvernement renforce son soutien aux agriculteurs les plus exposés

Afin de préserver les producteurs d'une trop forte hausse des coûts de production liée à la crise au Moyen-Orient, la ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire annonce une prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales agricoles, ciblée sur les exploitations fragiles dont les difficultés ont été aggravées par la crise énergétique, pour un montant total de 20 millions d'euros.

Le conflit déclenché fin février au Moyen-Orient entraîne une hausse significative du coût des intrants essentiels, en particulier de l'énergie et des engrais, qui fragilise l'équilibre économique de nombreuses exploitations agricoles françaises.

Face à cette situation, le Gouvernement a fait le choix, depuis le début de la crise, d'une réponse graduée et ciblée, afin de faire jouer la solidarité nationale envers les secteurs les plus affectés, dans des proportions adaptées à l'évolution de la situation.

Dans ce cadre, l'État avait renoncé, pour le mois d'avril, à la perception du droit d'accise sur le gazole non routier agricole, pour un montant de 14 millions d'euros. Cette première mesure visait à apporter un soutien immédiat à la trésorerie des exploitations, en réduisant directement les prix à la pompe pour tous les exploitants.

Conformément à cet engagement, et au regard de l'évolution des prix, la ministre annonce aujourd'hui une mesure complémentaire : les exploitations les plus exposées à un risque de bascule dans une situation de difficulté économique bénéficieront d'une prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales dues à la MSA, pour un montant total pouvant atteindre 20 millions d'euros.

La MSA communiquera prochainement sur les modalités du dispositif. L'identification des exploitations agricoles concernées se fera par les caisses locales, après un dialogue avec les services déconcentrés de l'Etat, dirigés par les préfets.

À travers cette nouvelle étape, le Gouvernement confirme sa ferme volonté d'accompagner les agriculteurs et leur trésorerie face aux conséquences de la crise, en apportant des réponses concrètes et proportionnées, afin de préserver durablement le potentiel productif français.

Ces mesures ciblées viennent compléter les dispositifs déjà annoncés les semaines passées par le Gouvernement :

- Exonération totale de taxe sur le GNR agricole en avril 2026 (14 M€) pour aider les exploitations face à la hausse de l'énergie ;

- **Demande de suspension ou de compensation du MACF sur les engrais afin de préserver la compétitivité française ;**
- **Enveloppe de prêts de consolidation garantis par l'État à hauteur de 70 %**, pouvant atteindre jusqu'à 500 millions d'euros d'encours, qui permettent d'accompagner les exploitations dans leur transformation et renforcer leur résilience face aux chocs économiques ;
- **Report de cotisations sociales** : un délai de paiement sans frais ni majoration sera accordé aux exploitations agricoles qui en feront la demande ;
- **Étalement des échéances fiscales** : les exploitations agricoles peuvent demander un étalement de leurs échéances fiscales auprès de leur direction départementale des finances publiques ;
- **Mise en place de prêts de court terme exceptionnels par Bpifrance**, pour venir en appui à la trésorerie des exploitations agricoles les plus exposées à la hausse des prix du carburant ;
- **Recherche d'un accord de place avec les banques et les distributeurs**, notamment pour étudier le soutien le soutien aux productions agricoles et appeler à la souplesse et à la flexibilité dans le traitement des dossiers individuels d'entreprises faisant face à des difficultés de trésorerie du fait de la crise en cours.

« Face aux répercussions concrètes du conflit au Moyen-Orient, et depuis le début de la crise, le Gouvernement demeure clair, ferme et constant : les agriculteurs ne traverseront pas seuls ces difficultés. Cette nouvelle mesure de solidarité, exceptionnelle et ciblée sur les exploitations les plus exposées, vise à empêcher que des difficultés de trésorerie créées par la crise énergétique n'aboutissent à une réduction majeure de notre potentiel de production. Car, au-delà de l'urgence, il s'agit de préserver durablement notre capacité à produire et à nourrir les Français. C'est une question de souveraineté. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv